



**À PARTIR DU 2 SEPTEMBRE**

# POURQUOI LE BONNET DE BAIN DEVIENT OBLIGATOIRE ?

## **POUR DES RAISONS D'HYGIÈNE**

Il permet d'éviter les cheveux flottants dans le bassin qui peuvent colmater les filtres et limiter ainsi leur efficacité.



## **POUR DES RAISONS DE SANTÉ**

À chaque fois que vous allez à la piscine, vous apportez sans le savoir de nombreux polluants contenus dans les cheveux. Le chlore en détruisant ces déchets forme des chloramines qui peuvent heurter les plus sensibles.



## **POUR L'ENVIRONNEMENT**

En améliorant la filtration, la consommation d'eau et l'utilisation de produits de traitement sont diminués.



dijon.fr

